

Universite Hassan II INIES, Ain Check, Casablanca Annie universitaire 2019/20

Nom:

Prénom : account a constant account

Date : 14 Septembre 2019

CIN :....

TEST DE SÉLÉCTION MASTER ACG SI Durée : 01 heure

Seule la calculatrice non programmable est autorisée

EPREUVE DE FISCALITÉ :

Cecher la bonne réponse. Pour chaque proposition, une seule réponse est possible :

- Réponse correcte = 1 pt
- Réponse fausse = -1 pt
 Pas de réponse = 0 pt

Q1 : La liquidation de l'impôt,

- a- C'est la détermination de l'assiette sur laquelle repose l'imposition
- b- C'est le calcul de la somme exigible
- c- C'est l'encaissement des sommes par le trésor public
- d- C'est la récupération de l'impôt par l'entreprise sur les clients

Q2 : Le critère de distinction entre une taxe est une redevance est :

- a- L'équivalence
- b- La contribution
- c- La contrepartie
- d- La proportionnalité

Q3 : L'impôt sur les sociétés est dû de plein droit par :

- a- Les sociétés immobilières transparentes
- b- Les SNC composées à la fois des personnes physiques et morales
- c- Les SNC composées uniquement de personnes physiques
- d- Les sociétés en participation

Q4 : Un dégrèvement d'impôt sur l'I.R professionnel :

- a- Constitue un produit imposable
 - b- Est imposable dans la catégorie des revenus des capitaux mobiliers
 - c- Est imposable de manière extracomptable
 - d- Est sans incidence sur le résultat imposable

Q5 : La société anonyme ABC a réalisé un résultat comptable avant impôts de 252 570 Dhs. Ses charges non déductibles s'élèvent à 63 480 Dhs. Les produits non imposables sont de 24 500 Dhs. En outre, elle avait enregistré une perte de 40 890 Dhs au titre de l'exercice précédent. Son résultat fiscal sera imposable au taux de :

- a- 10%
- b- 20%
- c- 31%
- d- 37%

Q6 : L'entreprise AZERTY est soumise à l'IS au taux de 20%. Elle a réalisé en 2018 un résultat comptable avant impôts de 643 900 Dhs. Les charges non déductibles de l'exercice s'élèvent à 52 700 Dhs. Parmi les produits comptabilisés, on trouve :

- Un lot de produits finis a été évalué au prix de vente de 140 000 Dhs. Le taux de marge est de 20% du prix de vente ;
- Une subvention d'exploitation reçue : 210 000 Dhs ;
- Des arrhes reçues d'un client n'ayant pas encore abandonné la marchandise : 25 000 Dhs.
- L'I.S dû au titre de l'exercice 2018 sera de :
 - a- 75 640 Dhs
 - b- 128 720 Dhs
 - c- 65 640 Dhs
 - d- 666 200 Dhs

fb/mookrim mohamed

Page 1 sur 3

Scanned by CamScanner

Q7 : L'entreprise ABC a acquis en crédit-bail un véhicule de transport de personnel en janvier 2018. Le montant mensuel de la redevance s'élève à 8 000 Dhs. La valeur à neuf de ce véhicule est 450 000 Dhs HT. La redevance annuelle déductible à la fin de l'exercice 2018 est de :

- a- 8 000 Dhs
- b- 60 000 Dhs
- c- 90 000 Dhs
- d- 96 000 Dhs

Q8 : Sont exclues du champ d'application de l'IS :

- a- Les SNC ne comprenant que des personnes physiques
- b- Les sociétés qui se livrent à l'élevage de bétail
- c- Les entreprises publiques
- d- Les associations professionnelles

Q9 : Les associés d'une société de personnes sont imposables à l'IR dans la catégorie concernée en fonction :

- a- De leur salaire versé par la société b- De leur quote-part dans le bénéfice réalisé par la dite société
- c- De leur quote-part dans le bénéfice augmentée de leur rémunération et diminué des charges leur incombant
- d- C'est la société elle même qui est imposable à l'IR

- Q10 : Les charges déductibles sont celles qui affectent le résultat de l'exercice : a- Au cours duquel elles ont été payées même s'elles ne sont pas encore comptabilisées
 - b- Au cours duquel elles ont été engagées quelle que soit la date de paiement

 - c- Au cours duquel elles ont été effectivement payées d- Au cours duquel elles ont été comptabilisées et payées
- Q11 : Parmi les achats comptabilisés suivants, un seul n'est pas normalement déductible :

a- Marchandises facturée mais non encore envoyées au client

- b- Marchandises reçues non encore payées à la fin de l'exercice
- c- Marchandises payées à la fin de l'exercice mais non encore reçues
- d- Marchandises reçues et payées à la fin de l'exercice

Q12 : Les impôts et taxes suivants sont normalement déductibles :

- a- Patente, taxe de voirie, taxe d'édilité
 - b- Droits d'enregistrement, taxe urbaine, impôt sur les sociétés
 - c- Amende fiscale, TVA, impôt sur les revenus des salariés
 - d- TVA, taxe urbaine, taxe de voirie

Q13 : Une entreprise est imposable à l'IS au taux de 10%. Elle a calculé : total des produits 1 200 000 Dhs ; total des charges 900 000 Dhs ; produits non imposables 50 000 Dhs ; charges non déductibles 200 000 Dhs ; report déficitaire 150 000 Dhs; CM 120 000 Dhs.

L'IS calculé sera de :

- a- 36 000 Dhs
 - b- 30 000 Dhs
 - c- 00 Dhs
 - d- 45 000 Dhs

Q14 : Une entreprise a acquis une voiture de tourisme le 06 Octobre 2017 à 480 000 Dhs TTC. Elle est amortissable au taux constant de 20%. Pour l'exercice 2018 :

a- l'amortissement déductible s'élève à 96 000 Dhs

- b- l'amortissement déductible s'élève à 80 000 Dhs
- c- l'amortissement déductible s'élève à 60 000 Dhs
- d- l'amortissement déductible s'élève à 20 000 Dhs

- Q15 : Parmi les produits suivants, lequel n'est pas imposable à l'IS : a- le loyer reçu sur un local appartenant à l'entreprise et loué au directeur général
 - b- les dividendes reçus sur les titres de participation et les titres et valeurs de placement
 - c- les subventions d'exploitation reçues de l'Etat
 - d- les commissions acquises à l'entreprise

O16 : Les acomptes provisionnels de l'exercice 2018 représentent :

- a- 25% de l'1S normalement dû en 2018
- b- 25% de l'1S déjà payé en 2017
- c- 25% du chiffre d'affaire HT de 2017
- d- 25% de la cotisation minimale de 2018

Q17 : Un marchand revend au détail des jouets dont 40% est importée par lui et l'autre partie est achetée localement Q17 : Un marchilla restailsé en 2018 est de 1 000 000 Dhs dont 350 000 Dhs proviennent du marché local, le reste étant Son chiffre d'affaires réalisé en 2018 est de 1 000 000 Dhs dont 350 000 Dhs proviennent du marché local, le reste étant Son chillre d'affaires pays partenaires. Le chiffre d'affaires soumis à la T.V.A s'élève à :

- a- 650 000 Dhs
- b- 350 000 Dhs
- c- 1 000 000 Dhs d- 0 Dhs

Q18 : Le 12 Mars, l'entreprise ABC envoie a son client la facture N° 245 suivante : montant brut 17 500 Dhs ; Remise Q18 : Le 12 Mars, returne 1 250 Dhs ; frais d'emballage 720 Dhs ; intérêts pour règlement à terme 860 Dhs. 2% ; transport forfaitaire 1 250 cm les suivantes : Les modalités de règlement sont les suivantes :

Avance de 25% du prix net à la commande, soit le 15 Février

- Paiement par chèque de 25% à la réception de la facture
 - Le reste est payable fin Avril
- La T.V.A payable au cours du mois de Mars selon le régime des encaissements s'élève à :
 - a- 999 Dhs
 - b- 1998 Dhs
 - c- 3996 Dhs
 - d- 802,50 Dhs

Q19 : Les données comptables relatives à la S.A « PIMPOM » sont les suivantes :

- Le résultat comptable avant impôt 521 600 Dhs
- Le chiffre d'affaires HT est composé des éléments suivants :
 - Sucre 7 500 000 Dhs
 - 0 Farine 12 810 000 Dhs
 - 0 Huile 5 250 000 Dhs
 - Beurre 8 121 440 Dhs 0
 - Autres produits alimentaires 12 000 000 Dhs 0
 - Les produits accessoires 250 000 Dhs Les produits financiers 240 000 Dhs dont 20% de produits de participation ; 10% de gains de change et
 - 10% d'écart de conversion passif
 - Les dons reçus de l'Etat 120 000 Dhs
 - La production stockée 170 000 Dhs
- Le montant de la cotisation minimale sera de :

- a- 84 203,60 Dhs
- b- 62 930 Dhs
- c- 147 133,60 Dhs
- d- 173 796 Dhs

Q20 : L'entreprise ACGSI est une SNC ayant un capital de 650 000 Dhs réparti comme suit :

- 60% par monsieur Ahmed, gérant 25% par monsieur Bilal, directeur financier
- 15% par monsieur Youssef, employé
- Les intérêts du compte courant et d'associés sont ventilés comme suit :

50 000 Dhs versés à monsieur Ahmed

- 6 500 Dhs versés à monsieur Bilal
- 2 500 Dhs versés à monsieur Youssef Le montant des intérêts normalement déductibles s'élève à :
- - a- 50 000 Dhs
 - b- 59 000 Dhs
 - c- 9 000 Dhs
 - d- 2 500 Dhs

Université Hassan II FSJES, Ain Chock. Casablanca Année universitaire 2019/20

More	
1 NOIL	

Prénom :....

Date: 14 Septembre 2019

CIN :.....

TEST DE SÉLÉCTION MASTER ACG SI Durée : 01 heure

L'usage du Plan Comptable est strictement INTERDIT Seule la calculatrice non programmable est autorisée

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ :

Cocher la bonne réponse. Pour chaque proposition, une seule réponse est possible :

- Réponse correcte = 1 pt
- Réponse fausse = -1 pt Pas de réponse = 0 pt
- Q1 : À la date d'inventaire, il reste en stocks diverses fournitures de bureau. Le comptable devra les régulariser comme étant :
 - a- Des charges à payer
 - b- Des charges constatées d'avance c- Des produits à recevoir
 - d- Des produits constatés d'avance

Q2 : L'état des créances étrangères de l'entreprise au 31/12/2018 se présente comme suit :

Montant en devises		Devise Cours d'entrée Cours de clôture Date d'échéance			
	50 000	Euro	11,23	11,12	28/02/2019
à la dat	a dimensional la acusa	table dama sametate			

À la date d'inventaire, le comptable devra constater : a- Une dotation aux provisions de 5 500 Dhs

- b- Une perte de change de 5 500 Dhs
- c- Un écart de conversion passif de 5 500 Dhs
- d- Une charge constatée d'avance de 5 500 Dhs

Q3: L'entreprise avait acquis une voiture de service pour son directeur commercial en 2015 au prix de 240 000 Dhs TTC. Le cumul d'amortissements au 31/12/208 est de 168 000 Dhs. Cette voiture a été cédée en 2018 au prix de 100 000 Dhs. Le résultat sur cette cession est :

a- Une perte de 140 000 Dhs

- b- Un bénéfice de 68 000 Dhs
- c- Une moins value de 100 000 Dhs
- d- Une plus value de 28 000 Dhs

Q4 : L'entreprise détient dans son portefeuille des actions BMCE acquises au cours de l'exercice 2018 :

- 500 actions acquises à 199,80 Dhs l'une
- 200 actions acquises à 190 Dhs l'une

Au 31/12/2018, le cours des actions BMCE est de 194 Dhs l'une. Le comptable devra donc constater :

- a- Une dotation aux provisions de 2 900 Dhs
- b- Une dotation aux provisions de 2 900 Dhs et une reprise sur provisions de 800 Dhs
- c- Une reprise sur provisions de 800 Dhs
- d- Une dotation aux provisions de 2 100 Dhs

Q5 : L'entreprise a acheté une machine de production. À cette occasion, elle a effectué les dépenses suivantes : prix d'achat : 500 000 Dhs; frais de transport : 2 000 Dhs; frais d'installation : 5 000 Dhs; frais d'essai et de mise au point : 4 000 Dhs; frais de formation du personnel : 15 000 Dhs ; TVA : 20%.

Le cout d'acquisition de cette machine de production est de :

- a- 526 000 Dhs
- b- 631 200 Dhs
- c- 507 000 Dhs
- d- 607 000 Dhs

Q6 : Au cours de 2018, l'entreprise a reçu de l'État une subvention d'investissement de 480 000 Dhs pour l'acquisition d'un terrain évalué à 700 000 Dhs. À la date d'inventaire, le comptable devra constater :

- a- Une reprise sur subvention de 48 000 Dhs
- b- Une reprise sur subvention de 220 000 Dhs
- c- Une subvention d'investissement de 480 000 Dhs
- d- Une dotation aux provisions de 70 000 Dhs

Dago 1 ann 7

Scanned by CamScanner

Q7 : Le 17/10/2018, l'entreprise a acquis à crédit une voiture de service pour 180 000 Dhs HT. L'entreprise a décidé d'amortir cette voiture sur 5 ans selon le mode linéaire. À la date d'inventaire, le comptable devra enregistrer l'amortissement pour :

- a- 36 000 Dhs
- b- 9 000 Dhs
- c- 10 800 Dhs
- d- 43 200 Dhs

Q8 : L'écart de conversion actif permet de constater :

- a- Une diminution des dettes
- b- Une augmentation des créances
- c- Une diminution des dettes et une augmentation des créances
- d- Une diminution des créances et une augmentation des dettes

Q9: La société MASSAR a été créée avec un capital de 800 000 Dhs divisé en 8000 actions dont 3000 actions correspondent à des apports en nature. Au moment de la création, seul le minimum légal a été exigé des associés qui l'ont libéré dans les délais. De ce fait, le compte "1119 Actionnaires, capital souscrit non appelé" sera :

- a- Débité de 600 000 Dhs
 - b- Crédité de 600 000 Dhs
 - c- Débité de 375 000 Dhs
 - d- Crédité de 375 000 Dhs

Q10 : La souscription du capital signifie :

- a- Une promesse d'apport effectuée par un associé
- b- Un apport en numéraire effectué par un associé
- c- L'enregistrement du capital dans la comptabilité de l'entreprise
- d- Le versement des apports au compte bancaire de l'entreprise

Q11 : Un apport à titre onéreux est :

a- Un apport dont une partie est à titre pure et simple, l'autre partie est non encore appelée

- b- Un apport grevé de dettes prises en charge par la société créée
- c- Un apport dont une partie est en numéraire, l'autre partie en nature
- d- Un apport qui sera libéré par fractions de 25%

Q12: On extrait du bilan au 31/12/2018 d'une entreprise les informations suivantes : capital social : 1 000 000 Dhs ; réserve légale : 100 000 Dhs ; réserve statutaire : 35 000 Dhs ; report à nouveau 2 000 Dhs (SD) ; résultat net : 89 000 Dhs.

Pour l'exercice 2018, le montant de la réserve légale sera :

- a- 4 450 Dhs
- b- 4 350 Dhs
- c- 00 Dhs
- d- 8 900 Dhs

Q13 : Une entreprise a été créée le 01/02/2018 avec un capital divisé en 5 000 actions de 200 Dhs chacune. Au moment de la création, 50% du capital ont été libérés. 25% ont été libéré le 01/08/2018. Le reste a été appelé le 01/12/2018. Au 31/12/2018, le montant des intérêts statutaire au taux de 6% sera de :

- a- 60 000 Dhs
 - b- 35 000 Dhs
 - c- 37 500 Dhs
 - d- 33 750 Dhs

Q14 : Une entreprise au capital de 2 500 000 Dhs libéré à 75% depuis plus d'un an décide de procéder à une augmentation de capital par émission de 2 000 nouvelles actions de valeur nominale 200 Dhs. Le prix des anciennes actions sur la bourse est de 160 Dhs l'une.

En se référant au droit des sociétés, le montant de cette augmentation de capital devra être :

- a- 400 000 Dhs
- b- 320 000 Dhs
- c- 300 000 Dhs
- d- 00 Dhs

Q15 : Un actionnaire qui détient 500 actions de valeur nominale 120 Dhs ne libère le 3^{ème} quart que 35 jours après la date limite fixée par l'entreprise. Cette dernière décide de lui appliquer des intérêts de retard de 12% l'an et de lui imputer divers frais de recouvrement et de correspondance à hauteur de 375 Dhs.

.

Au moment du paiement par cet actionnaire retardataire, le compte bancaire de l'entreprise sera :

- a- Débité de 15 550 Dhs
- b- Crédité de 700 Dhs
- c- Débité de 16 075 Dhs
- d- Crédité de 15 550 Dhs

Page 2 sur 3

Scanned by CamScanner

Q16 : Un hôtel de 50 chambres a été construit. Ses charges sont les suivantes : charges fixes : 1 000 000 Dhs / mois ; charges variables : 100 Dhs par chembre louis variables : 100 Dhs par chambre louée.

Le premier mois, l'hôtel est rempli en moyenne à 30% (450 nuitées vendues sur 1 500 possibles). En utilisant la méthode de l'imputation rationnelle, quel sera le résultat de ce premier mois :

a- Un bénéfice de 105 000 Dhs

b- Une perte de 595 000 Dhs

- Une perte de 555 000 Dhs C-
- d- Ni perte ni bénéfice

Q17 : Pour un produit A, les éléments de charges suivants ont pu être déterminés :

Π DI	odult A, les elemen	to the charges surra	into one	Fixes
. r	Les charges	Total	Variables	150 000
	Directes	650 000	500 000	320 000
	indirectes	520 000	200 000	320 000

En vous référant à la méthode des couts partiels, quel sera le montant du cout spécifique à ce produit :

- a- 650 000 Dhs
- b- 850 000 Dhs
- c- 520 000 Dhs
- d- 1 170 000 Dhs

it du tableau de répartition des charges indirectes suivant :

Q18 : Vous dispos	sez de l'extrait du t	ableau de répartiti	on des charges inc	Atelier 1	Atelier 2	Distribution
Totaux	Administration	Entretien	Achats	217 500	43 900	112 500
499 400	55 500	??	37 000	40%	25%	5%
		20%	10% 20%	50%	10%	10%
	10%		20%	5010		

10% En procédant au calcul des prestations réciproques, on obtient :

- a- 60 000 Dhs pour l'administration et 45 000 Dhs pour l'entretien
- b- 70 000 Dhs pour l'administration et 60 000 Dhs pour l'entretien
- c- 68 000 Dhs pour l'administration et 45 000 Dhs pour l'entretien
- d- 45 000 Dhs pour l'administration et 65 000 Dhs pour l'entretien

Q19 : Parmi les propositions suivantes, laquelle est juste :

- a- Les charges directes sont imputées alors que les charges indirectes sont affectées au cout de production
- b- La méthode des couts complets ne prend pas en considération les différences d'incorporation
- c- Les charges non incorporables sont des charges de la comptabilité générale alors que les charges supplétives sont des
- charges de la comptabilité de gestion
- d- Le cout moyen unitaire pondéré tient compte du cout de remplacement des matières premières

Q20 : Le 20 Mars, une société a acheté un lot de marchandises ayant coûté 2.880 Dhs TTC (TVA au taux normal). Les frais de transport se sont élevés à 60 Dhs, ces frais sont incorporables aux coûts de la comptabilité analytique.

La réception du lot au port a été assurée par un contrôleur au coût de 45 Dhs par heure. Le tableau d'analyse, des charges indirectes du mois de mars, comprend un centre « Approvisionnement » pour lequel l'unité d'œuvre « Commande réceptionnée » est évaluée à 140 Dhs.

Sachant que la réception du lot a duré 20 minutes, le coût d'achat de cette commande sera de :

- a- 3 125 Dhs
- b- 2645 Dhs
- c- 3 095 Dhs
- d- 2615 Dhs

fb/mookrim mohamed

Scanned by CamScanner